

N° du dossier : 3/23/0184

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société POST LUXEMBOURG vient de solliciter l'autorisation pour l'exploitation d'un site radiotechnique à Born, 1 Burer Millen, Luref : 104639, 93026.

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, du 14 septembre 2023 au 29 septembre 2023 inclusivement et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

